

*Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE-*  
*République Française*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 avril 2016 à 18 HEURES 30**

*Convocation du 31/03/2016*

Présents : MM. VARRONE - MERO - ABRIL – TIBIER - RAMI - LALANDE - MMES DUMESNIL – PAGANIN  
- GROSSO – GIRAUDY – MAUBERT - - BODINO. MM. EININGER – ROUSSEL

Absents représentés :

Mme QUILLOT	par	M. VARRONE
M. SIDAQUI	par	M. TIBIER
Mme FERUT	par	M. MERO
M. BONTOUX	par	Mme BODINO
Mlle GIORDANO	par	Mme PAGANIN
Mme BELAICHE	par	M. EININGER
M. CHARABOT	par	M. ROUSSEL

Absents : M. Mme POMMEL – M. VACANCE

Secrétaire : M. LALANDE

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance, ainsi que des dépôts de permis de construire, de déclarations de travaux et de D.I.A. sans exercice du droit de préemption.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 :**

Le Maire informe le conseil que le compte de gestion 2015 de M. le Trésorier du Cannet, comptable de la Commune est en tout point identique au compte administratif 2015 du Maire ordonnateur de la Commune. Il est proposé au conseil municipal de voir en détail la présentation de la comptabilité 2015 et de donner quitus au comptable pour cet exercice. Voter à l'unanimité.

### **2 – EXAMEN ET VOTE DU COMTE ADMINISTRATIF 2015 :**

M. le Maire présente en détail le C.A. 2015 qui fait apparaitre un résultat cumulé pour 2015 de 549.666,97 €. La section de fonctionnement dégage un résultat positif de 624.555,79 € et la section d'investissement un besoin de financement de -74.888,82 €.

La présentation détaillée est faite par section et par chapitre, avec un détail au niveau des articles aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Le Maire se retire pour le débat et le vote. M. MERO prend la présidence de la séance.

Le Compte Administratif 2015 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Absent pour le vote : M. le Maire et sa procuration).

*M. le Maire revient en séance et reprend la présidence.*

**AFFECTATION DU RESULTAT 2015 :**

Le Maire propose l'affectation suivante du résultat de fonctionnement qui s'élève à 624.555,79 € :

- 224.555,79 € en report de fonctionnement pour 2016
- 400.000,00 € en autofinancement pour la section d'investissement 2016.

Voter à l'unanimité.

**3 – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :**

Le Maire présente en détail par section, par chapitre et par article, le projet de budget 2016, qui est un budget très resserré, avec une diminution de 9% des dépenses de fonctionnement par rapport à 2016, afin de tenir compte de la poursuite des baisses des dotations de l'Etat qui représente une perte de recettes de 279.367 € sur 3 ans. Des économies sont attendues notamment en électricité, grâce au nouveau marché avec EDF. Le Maire rappelle que la commune a un important revenu des immeubles et du domaine public (10 % des recettes de fonctionnement) mais aussi un important patrimoine foncier, qui pourra être mobilisé en cas de besoin. Le Maire rappelle que pour 2016 il y a 0 % d'augmentation des taux des impôts locaux, qui ont baissé de 2006 à 2014 et n'ont pas augmentés en 2015, soit 11 années consécutives de baisse ou de stabilité.

En section d'investissement, sont notamment prévues des acquisitions foncières pour un montant global de 1.102.000 € financées partiellement par un emprunt de 800.000 €, des travaux de voirie pour 548.000 € et des travaux d'entretien de bâtiments pour 158.500 €.

Le BP 2016 s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 2.488.510 €
- Section d'investissement : 2.498.190€ (incluant un autofinancement prévisionnel de 461.665 €)

Le budget est voté à la majorité avec deux abstentions (M. ROUSSEL – procuration M. CHARABOT)

**4 – PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIS ET DES GRADES :**

- Création d'un poste d'adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, en remplacement d'un poste d'adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- Création d'un poste d'ATSEM en remplacement d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'agent contractuel à durée déterminée pour un an maximum pour le service de restauration scolaire.

VOTE : modification validée à l'unanimité

**5 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE :**

Le Maire propose le projet suivant : rénovation de la salle Léon Mallet (traitement anti-humidité des murs, peinture et pose de protections murales contre les marques de chaises) et l'acquisition d'un véhicule pour le service de sécurité, pour un montant total de 23.500 €HT. L'aide sollicitée auprès de Mme TABAROT député-maire est de 10.000 €  
VOTE : demande d'aide sollicitée à l'unanimité.

**6 – ACTION CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :**

Le Maire propose au conseil une motion pour solliciter le classement du frelon asiatique en danger sanitaire de 1<sup>ère</sup> catégorie, afin de mettre en place un plan de surveillance sanitaire d'envergure, un plan de destruction des nids, et des aides pour la prise en charge des frais de destruction. En effet, outre sa dangerosité pour l'homme, le frelon asiatique est un redoutable prédateur pour les colonies d'abeilles qui constituent un maillon essentiel de notre biodiversité.

VOTE : motion validée à unanimité.

**7 – ECLAIRAGE PUBLIC : PROJET D'EXTENSION AU VIVIER :**

Le Maire rappelle au conseil qu'il reste une portion de la route de Valcluse, qui n'a pas d'éclairage public, après le sanctuaire jusqu'en limite de la commune de Grasse. Il conviendrait de rajouter 7 lampadaires, pour un cout estimé à 17.000 € TTC. Le SDEG pourraient se charger du dossier ainsi que des demandes d'aides.

VOTE : approuvé à l'unanimité

**8 – QUESTIONS DIVERSES :**

- **PROJET DE RESEAU DE CHALEUR** : Le Maire rappelle que la commune a un projet de chaudière cogénération à bois au Vallon de Juhan, qui permettra de chauffer le quartier et de produire de l'électricité. Il rappelle que la communauté d'agglomération s'engage dans la voie d'un territoire à « Energie Positive ». M. PILATI un administré spécialiste des énergies renouvelables, se propose d'animer une commission extra-municipale sur l'énergie et sa stratégie en coordination avec M. Michel VACANCE, conseiller municipal délégué. Le stockage de la biomasse pourrait se faire à Peygros. De plus, cela solutionnerait pour les particuliers les problèmes de brûlage des végétaux qui vont être interdits, car ces produits verts serviraient pour la chaufferie et ils deviendraient une source d'énergie. Cette piste est à approfondir. Accord pour la création d'une commission extra municipale sur les énergies.

*Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE*  
*République Française*

- CONVENTION CHARGES INTERCOMMUNALES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES : renouvellement de la convention avec la ville de Grasse, la commune du Bar sur Loup et la Ville de Cannes. Les conditions et le montant des participations sont inchangés : 675 € par enfant et par année scolaire.
- CONTENTIEUX AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : le Maire informe le conseil de la décision du tribunal administratif de Nice en date du 24/02/2016, qui a donné raison à la commune d'Auribeau et qui a annulé la délibération de la CAPG du 11/10/2013 concernant les attributions de fonds de concours à Pégomas pour 1.200.000 € et Mouans-Sartoux pour 3.660.000 €. Le Maire fait un historique du contentieux, et rappelle que la décision d'attribuer des fonds de concours avait été prise, suite à la demande des deux communes de Pégomas et Mouans-Sartoux, de faire modifier leur attribution de compensation. Cette modification n'étant pas dans « l'esprit de l'intercommunalité », il fallait que la délibération modificative soit prise à l'unanimité pour être valable, comme il n'était pas possible d'obtenir l'unanimité, il a alors été décidé de recourir aux fonds de concours pour lesquels une majorité simple suffisait. Mais cette procédure n'était qu'un moyen de détournement de la règle fondatrice de l'intercommunalité, c'est la raison pour laquelle la commune avait décidé de faire cette action. Suite à cette décision, la CAPG devrait demander le remboursement des sommes versées aux deux communes. Dossier à suivre.
- ETUDE AMENAGEMENT ENTREE DE VILLAGE : le projet d'aménagement du parking Léon Mallet et d'accès à la salle du Portail a été interrompu suite aux remarques de l'architecte des Bâtiments de France. Il conviendrait de reprendre cette action, maintenant que le déclassement de la voirie départementale a été fait. La société FILATERRE pourrait être choisie pour finaliser cette étude. Accord du conseil.
- TERRAIN QUARTIER CAREL : M. TOURNAIRE propose de vendre à la commune une parcelle de terrain située à Carel au-dessus du Domaine de Carel, d'une superficie de 13.400 m<sup>2</sup> pour 40.000 €, avec pour contrainte de prévoir une zone non aedificandi sur environ la moitié du terrain, et de s'engager à rénover la bastide actuellement en ruine. Accord unanime du conseil.
- PROJET DE MAISON DE SANTE : le Maire rappelle au conseil qu'un groupement de professionnels de santé a sollicité la commune pour acquérir un terrain d'environ 900 m<sup>2</sup> situé au-dessus de la place Adrien Rey au Moulin Vieux. La commune estimait cet emplacement stratégique à environ 500.000 €. Une offre est faite à maximum 310.000 € frais de notaire inclus, mais en contrepartie les parkings réalisés pour le projet, seront mis à la disposition du public après les horaires d'activités. Le conseil compte tenu de la nature du projet, et de la mise à disposition des parkings, émet un avis favorable à la vente dans les conditions ci-dessus, et

*Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE-*  
*République Française*

charge le Maire pour négocier à 310.000 € net vendeur. S'agissant du domaine public, le bien doit être déclassé avant d'être vendu.

- CHEMIN COMMUNAL LE LONG DU VIVIER AU MOULIN VIEUX : le Maire rappelle que jusqu'en 1994, avant que la passerelle soit emportée par les inondations, le cheminement piéton le long de Vivier, servait pour relier le Bayle au Moulin Vieux. Mrs FILIPPI contestent le tracé du chemin et ils ont clôturé la sortie sur la route de Cannes. Un géomètre expert a localisé sur un plan le tracé du chemin, mais Mrs FILIPPI n'acceptent pas le plan. Une solution amiable est recherchée. Le Maire demande au conseil s'il souhaite abandonner le chemin piéton. La réponse est unanimement négative. Mrs. MERO et TIBIER sont chargés de se rendre avec le géomètre chez Mrs FILIPPI pour essayer encore une fois de discuter. Sans entente le Maire prendra un arrêté de délimitation du domaine public.
- HANGAR DU GABRE : suite à plusieurs cambriolages dans les ateliers communaux, mais aussi dans la partie louée aux Charpentiers de la Siagne, M. RIOUX pense qu'un logement de gardiennage pourrait être une solution. Accord du conseil pour rechercher une solution.

Affiché, le 10 mai 2016

Le Maire,

Jacques VARRONE

